



LES ÉLÈVES MÉDIATEURS



Depuis janvier 2011, des médiateurs élèves sont présents sur la cour de récréation de l'école.

Deux médiateurs volontaires vont endosser « le T-shirt de médiateur » pendant la récréation du midi. Leur rôle consiste à créer le dialogue pour tenter de régler les conflits. Cela ne les empêche pas de jouer avec leurs camarades.

La surveillance générale de la cour de récréation reste, bien entendu, de la responsabilité des adultes. Les élèves médiateurs aident leurs camarades à régler leurs conflits en proposant des solutions sans juger, ni prendre parti.

Les élèves médiateurs seront reconnus par tous et nullement contestés ou sujets de moqueries.

La médiation permet non seulement de surmonter les désaccords mais de construire de nouvelles relations, de nouvelles solidarités et de transmettre la connaissance des mécanismes et des techniques de communication, d'écoute active, d'empathie, de gestion des émotions et de recherche de solution.

LA MÉDIATION QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mode amiable de résolution des conflits, elle a pour but d'enrayer la violence physique et verbale entre élèves, permettre aux élèves en conflit de retrouver une réelle communication, responsabiliser les jeunes dans le sens du respect.

LE RÔLE DES MÉDIATEURS

Ils auront pour mission d'aider des élèves en conflit à trouver une solution amiable : ils sont impartiaux, gardent la confidentialité des entretiens de médiation et n'imposent rien.

Dans un premier temps, ils n'interviendront que pendant les récréations du midi entre 12h et 13h30.

Dans un deuxième temps, après un bilan, nous réfléchirons à l'intérêt d'élargir ce projet aux récréations du matin et de l'après-midi.

LES CONFLITS GÉRÉS PAR LES MÉDIATEURS

Ce sont les petits conflits entre élèves (insultes, bagarres, moqueries, etc.) qui ne nécessitent pas forcément l'intervention d'adultes : ce sont des situations de la vie quotidienne d'une école qu'il faut gérer sans pour autant les banaliser.

CE QU'EST PAS LA MÉDIATION SCOLAIRE

Les médiateurs ne gèrent pas les conflits graves qui nécessitent l'intervention d'un adulte ; ils n'ont pas pour rôle de se substituer aux adultes de l'école.

LE RÔLE DES ADULTES DE L'ÉCOLE

Soutenir les médiateurs dans leur rôle en envoyant en médiation les élèves qui exposent un conflit, que les adultes pensent pouvoir être géré par les médiateurs.

L'adulte doit avoir confiance dans les médiateurs afin que les autres élèves les prennent au sérieux.

COMMENT SE DEROULE UNE MEDIATION ?

Les médiateurs organisent les étapes de la médiation :

1. Accueil et présentation des personnes en présence

Exemple : Le conflit est entre quelles personnes ? Demander aux autres élèves de ne pas rester pendant la médiation, qu'ils seront éventuellement appelés si besoin pour la médiation

2. Présentation des règles de la médiation

Exemple : un seul élève parle à la fois, chacun va exposer sa version du problème à son tour. Le médiateur va reformuler à chaque fois afin de s'assurer de bien avoir entendu et compris.

3. Ecoute de la personne qui a le problème

4. Reformulation du problème par les médiateurs.

5. Ecoute de la personne mise en cause

6. Reformulation du problème du point de vue de la personne mise en cause.

7. Recherche des points d'accords et de désaccords entre les parties.

8. Discussion sur les points de désaccords et recherche de solutions.

9. Recherche d'accord sur une solution

10. Les médiateurs :

→ Reformulent la solution trouvée,

→ S'assurent de l'accord des deux parties sur celle-ci

Exemple d'un accord de médiation

Deux garçons qui s'étaient battus en cour de récréation ont posé les

engagements suivants :

- D. : Je m'engage à ne plus frapper J. et les autres élèves J'accepte que J. vienne à ma table à la cantine. Si quelqu'un m'insulte, au lieu de frapper, je vais en parler à un adulte

- J. : Je m'engage à ne plus dire de mots qui blessent comme : « t'es bête ! »

→ Et si nécessaire pour solenniser et ritualiser l'engagement, chacun signera une fiche.

Les élèves se quittent après s'être serrés la main

Remarque: Si une solution n'a pas pu être trouvée, les médiateurs peuvent proposer une nouvelle rencontre en présence de l'enseignante ou de la directrice

